



Lycée Niépce-Balleure
141 avenue Boucicaut – BP 50099 –
71321 CHALON-SUR-SAONE
☎ 03.85.97.96.00

OUVERTURE DROITS SECURITE SOCIALE

Aux responsables légaux des élèves des formations professionnelles et technologiques :

Madame, Monsieur

Votre enfant entre en voie professionnelle au LP Niepce-Balleure de Chalon-sur-Saône.

Il dépend par conséquent du régime « accident du travail » et tout incident nécessitant des soins qu'il aurait à subir durant sa scolarité sera traité sous ce régime.

Afin de pouvoir bénéficier d'une prise en charge des frais qui peuvent en découler (médecin, pharmacie, intervention chirurgicale....), il vous faut, dès son entrée au lycée, débloquent ses droits auprès de la caisse primaire d'assurance maladie pour qu'il est son propre numéro de sécurité sociale. Vous pouvez demander l'ouverture de ses droits dès l'âge de 14 ans.

De même, vous devrez vous assurer que votre enfant a toujours sur lui sa carte vitale afin de faciliter l'immédiate prise en charge.

Sans son immatriculation propre, nous ne pourrions déclarer l'accident en accident du travail et vous serez dans l'obligation d'avancer les frais inhérents aux soins.

Cordialement.

La direction du lycée